

Grenoble lundi 27 décembre 2009

Monsieur Le Préfet de l'Isère,
Monsieur le Procureur de la République,
Monsieur le Maire de Grenoble,
Madame la Directrice départementale de la sécurité publique,

En tant que président et directeur général bénévole de l'ODTI (Observatoire des discriminations et des territoires interculturels), je porte à nouveau à votre connaissance et à celle de vos services, la dégradation de la situation que connaît notre établissement principal, la résidence Nordine Hadj Amar situé 7 place Edmond Arnaud dans le quartier Très-Cloîtres à Grenoble.

Cette résidence qui accueille une centaine de personnes (personnes âgées, familles avec enfants en bas âge, femmes seules et personnes hébergées dans le cadre d'un CHRS) fait l'objet d'occupations sauvages et de dégradations, quasiment toutes les nuits, cela depuis plus d'un mois, de la part de personnes extérieures à l'établissement, dont des mineurs. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il tend à s'amplifier pendant les périodes hivernales. Seul bâtiment ouvert la nuit dans le quartier, cette occupation sauvage et les dégradations s'aggravent, causant des nuisances insupportables pour les publics accueillis. Nous savons aussi que notre bâtiment sert de cache pour des produits illicites.

A de multiples reprises nous avons déposé plainte auprès de la police et nous avons invité nos résidents à faire de même pour signaler les méfaits. Souvent terrorisés ces derniers ont des difficultés à faire les démarches.

Compte tenu des caractéristiques de l'établissement (des logements dont l'accès doit être possible 24 h sur 24, 7 jours sur 7), il ne nous est pas possible d'assurer une clôture hermétique de nos bâtiments la nuit. Compte tenu de notre situation (application d'un plan de redressement judiciaire) et de l'évolution des financements qui nous sont alloués (stagnation en euros constants), il ne nous est pas possible de financer des mesures de sécurisation supplémentaires autres que celles que nous avons prises jusqu'à ce jour (portes blindées, verrouillage électronique, vidéo-surveillance). D'ailleurs, tout a été vandalisé. Des travaux supplémentaires de «durcissement de la cible» devaient être mis en œuvre par ACTIS, notre bailleur, financés par la commune de Grenoble. Ils ont été retardés pour des raisons indépendantes de notre volonté. Depuis des années, nous agissons en concertation avec la police, avec la justice et avec les services chargés de la sécurité. En désespoir de cause semble-t-il ! Chaque année la situation empire.

Vous qui avez la responsabilité de «la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique dans cette ville, dont la mission est la protection des personnes et des biens ainsi que le maintien de la paix publique nécessaire à l'exercice des libertés», nous vous demandons ce que vous avez mis en œuvre jusqu'ici comme mesures et quelles sont celles que vous entendez mettre en œuvre en urgence dans les prochains jours pour mettre fin à de tels agissements. Nous le faisons en tant que gestionnaire de cet établissement ayant des responsabilités civiles et pénales et en tant que citoyen en application de l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Dans l'espoir d'une réponse, veuillez, agréer Madame, Messieurs, l'expression des mes salutations distinguées.

Claude Jacquier
Président de l'ODTI
Copie à Monsieur le Directeur d'ACTIS, bailleur de la résidence.